

# Le paiement par Titre SMS

## 1.1 - Modalités d'achat

Le Client doit envoyer le code « 1H » au numéro de commande 93 333. Il reçoit un SMS faisant office de titre de transport.

Si le client ne reçoit pas de SMS de la part du numéro de commande lui confirmant qu'il a bien acheté un titre de transport ou s'il reçoit un message d'erreur lui indiquant que l'achat n'a pu être effectué, cela signifie que le contrat de transport n'a pas été conclu (ou que l'achat n'a pas abouti). Le coût du titre ne sera alors pas facturé au client. Pour pouvoir voyager en règle, le client devra réitérer l'acte d'achat ou se procurer un titre de transport physique.

Le client ne peut acheter qu'un seul titre de transport par SMS envoyé. S'il souhaite acheter plusieurs titres, il doit renouveler l'opération de commande autant de fois qu'il souhaite recevoir de titres.

Le client doit acheter son titre de transport avant de monter dans un des véhicules du réseau LiA. Le titre de transport acheté après le début de l'opération de contrôle par les agents assermentés n'est pas valable.

Pour pouvoir acheter son titre de transport par SMS, le client doit :

- disposer d'un téléphone portable en état de fonctionnement et qui permet d'envoyer et de recevoir des SMS ;
- être physiquement en France, dans une zone géographique couverte par le réseau de son opérateur téléphonique ;
- s'assurer que son téléphone mobile reçoit le signal réseau permettant d'envoyer et de recevoir un SMS ;
- avoir une carte SIM française reconnue par les opérateurs téléphoniques français ;
- disposer d'un abonnement pour son téléphone mobile contenant un montant suffisant pour acheter le titre de transport par SMS chez son opérateur téléphonique (SFR, Orange, Bouygues Télécom, Free mobile).

Le titre par SMS n'est ni annulable, ni modifiable. L'acheteur ne dispose pas d'un droit de rétractation.

## **1.2 - Modalités de paiement et de facturation**

Le montant du prix d'un titre par SMS est fixé par l'arrêté tarifaire du réseau de transport en commun de la CODAH en vigueur à partir du 1/08/2018, sur la base du titre 1 heure, au prix de 1,80€.

Le prix du titre SMS est ajouté à la facture mensuelle de téléphone mobile des clients détenteurs d'un abonnement ou déduit de la somme restante sur la carte prépayée. Si le montant restant sur la carte prépayée est inférieur au prix de vente du titre SMS, l'achat du titre ne peut avoir lieu.

## **1.3 - Démarchage et protection des données**

Afin d'améliorer la qualité de service offert à ses clients, le réseau LiA peut être amené à contacter des clients du titre SMS pour des enquêtes. L'échange porte uniquement sur le service titre SMS.

Le réseau LiA s'engage à ne pas utiliser les données personnelles relatives à l'utilisation de ce service à quelque fin commerciale ou promotionnelle que ce soit. Conformément à l'Article L121-20-5 du Code de la consommation, le client peut s'opposer, de manière simple et gratuite, en utilisant le STOP SMS, en envoyant le mot-clé STOP au 93333.

Les données personnelles collectées (numéro de téléphone) font l'objet de traitements informés dont l'unique finalité est la gestion et le suivi des relations commerciales. Elles sont destinées aux équipes d'exploitation du service de location et ne sont pas transmises à une autre organisation. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des informations dans ce dispositif, il peut contacter le DPO par courrier à l'adresse ci-dessous ou par e-mail à [contact@transports-lia.fr](mailto:contact@transports-lia.fr). Pour toute demande, la copie de la pièce d'identité doit être jointe.

**CTPO Transdev** : 31 Route de la Chênaie – BP 20018 - 76930 OCTEVILLE-SUR-MER  
Tél : 02.35.22.35.00

## **1.4 - Modalités d'utilisation**

Pour voyager en règle, le client doit avoir reçu le SMS de confirmation d'achat du titre de transport.

Le titre SMS reçu par le client suite à sa commande contient le type de titre, la date de validité, l'heure de début de validité du titre, l'heure de fin de validité du titre, le prix du titre, le code de confirmation.

Le titre SMS est valable sur les lignes du réseau LiA uniquement, durant les 60 minutes suivant la réception du SMS à l'occasion desquelles le client peut effectuer plusieurs correspondances ou aller-retour. En revanche, si le client se trouve toujours à bord au-delà des 60 minutes, il doit alors acheter un nouveau titre de transport pour voyager en règle.

Le titre SMS est valable à compter de la réception du SMS. Il ne peut être acheté en avance pour une utilisation ultérieure.

Le titre SMS doit être conservé par le client dans son téléphone jusqu'à la fin de son voyage

Le titre SMS est considéré dès sa réception comme un titre validé.

### **1.5 - Modalités de contrôle**

Lors du contrôle effectué par un agent assermenté du réseau LiA, le client doit être en mesure de présenter son titre SMS.

L'agent contrôle visuellement ou par l'intermédiaire de l'application, le code de confirmation contenu dans le titre SMS.

Si le client n'est pas en mesure de présenter un titre SMS en cours de validité, il s'expose à une amende d'un montant au tarif en vigueur pour défaut de détention de titre de transport.

Le titre acheté après le début de la session de contrôle est considéré non-valable par l'agent assermenté, l'affichage sur l'application de contrôle faisant foi. L'état du téléphone portable doit permettre une lecture optimale du titre SMS. À défaut, il est considéré comme non-valable par l'agent assermenté.

### **1.6 - Responsabilités**

Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'un réseau téléphonique et en particulier les aléas et risques liés à l'état du réseau.

Il appartient au client de s'assurer que le téléphone mobile dont il dispose est en mesure de commander et de recevoir un titre de transport SMS.

Le réseau LiA engage sa responsabilité uniquement dans les cas où il se trouverait dans l'incapacité de fournir la prestation de transport au client ayant acheté son titre SMS. Il n'engage toutefois pas sa responsabilité concernant les dommages imprévisibles relevant de la force majeure.